



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 23 : Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde et Plan mondial de navigation aérienne

**INTÉGRATION DES MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DANS LE FUTUR PLAN POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION DANS LE MONDE**

(Note présentée par la République de Corée)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail met en lumière les effets de plus en plus marqués des changements climatiques sur la sécurité de l'aviation et propose l'intégration explicite des risques de sécurité opérationnelle liés au climat dans la prochaine édition du *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP). Le Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI met l'accent sur la nécessité d'adapter les opérations et les infrastructures de l'aviation aux contrecoups des changements climatiques, dans le cadre de son objectif stratégique *L'aviation est durable sur le plan environnemental*. Cette adaptation est essentielle non seulement d'un point de vue environnemental, mais aussi pour préserver la sécurité et la résilience du système mondial de l'aviation. Les conséquences opérationnelles, telles que l'augmentation des épisodes de turbulence, la dégradation des performances par températures élevées, le givrage imprévisible, l'intensification des tempêtes et le risque accru d'inondation des infrastructures aéroportuaires, représentent des défis majeurs en matière de sécurité, nécessitant une action mondiale coordonnée.

La République de Corée propose que, dans la prochaine édition du GASP, la reconnaissance explicite des risques de sécurité opérationnelle liés au climat consolide l'alignement entre les stratégies mondiales, régionales et nationales. Elle recommande également que cette approche soutienne l'élaboration d'initiatives ciblées de renforcement de la sécurité, améliore la coopération technique et améliore le renforcement des capacités en faveur de la résilience face aux changements climatiques.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- mesurer les effets potentiels des changements climatiques sur la sécurité de l'aviation ;
- encourager les bureaux régionaux de l'OACI et les États membres à intégrer les risques de sécurité liés aux changements climatiques dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation (RASP) et dans les plans nationaux de sécurité de l'aviation (NASP), et à communiquer les mesures pertinentes visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques ;
- envisager la prise en compte des risques de sécurité liés aux changements climatiques et des activités pertinentes dans le GASP 2029-2031, ainsi que dans sa Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux objectifs <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> et <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Aucune

Références :	Doc 10184, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 7 octobre 2022)</i> Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde – 2023-2025</i> Doc 10161, <i>Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde</i> A42-WP/26, <i>Changements climatiques – Adaptation et science</i>
---------------------	--

1. INTRODUCTION

1.1 Le *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (Doc 10004, GASP), approuvé par l'Assemblée (résolution A41-6, *Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne*), est un document stratégique visant à orienter et harmoniser les efforts mondiaux en matière de sécurité de l'aviation. Il fournit un cadre destiné aux États membres, aux régions et à l'industrie de l'aviation pour améliorer la sécurité de l'aviation grâce à des objectifs et des cibles coordonnés, ainsi qu'à la mise en œuvre d'initiatives et d'activités efficaces de renforcement de la sécurité, tout en tenant compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et des principaux domaines de risque de sécurité.

1.2 La résolution A41-21 de l'Assemblée, *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques*, constate la nécessité d'avoir des conditions propices à la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques à long terme, en particulier pour les parties vulnérables du système et de l'infrastructure de l'aviation (voir la résolution A42-WP/26). En outre, le Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI met l'accent sur la nécessité d'adapter les opérations et les infrastructures de l'aviation aux conséquences des changements climatiques. Cette orientation politique est cruciale non seulement d'un point de vue environnemental, mais aussi pour préserver la sécurité et la résilience du système mondial de l'aviation. La République de Corée considère les changements climatiques comme l'un des enjeux majeurs ayant des répercussions sur l'environnement opérationnel de l'aviation mondiale. Dans ce contexte, elle propose que des initiatives visant à atténuer les risques de sécurité liés aux changements climatiques soient envisagées en vue de leur ajout dans la prochaine édition du GASP.

2. ANALYSE

2.1 La République de Corée appuie l'évolution continue du GASP, qui joue un rôle central dans l'harmonisation des stratégies de sécurité à l'échelle mondiale, tout en fournissant un cadre stratégique pour leur déploiement aux niveaux régional et national. Le GASP sert notamment de fondement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan régional de sécurité de l'aviation (RASP) et du plan national de sécurité de l'aviation (NASP), en favorisant la cohérence entre les objectifs de sécurité mondiaux, régionaux et nationaux, et en encourageant leur alignement avec le programme national de sécurité (PNS) des États membres.

2.2 La République de Corée considère que les incidences opérationnelles des changements climatiques constituent l'un des principaux enjeux de sécurité au niveau national. En effet, les changements climatiques transforment de plus en plus l'environnement opérationnel et soulèvent de nouvelles considérations de sécurité pour les opérations de l'aviation. La multiplication et l'intensification des phénomènes météorologiques et environnementaux ont des répercussions significatives sur les opérations de vol, sur la gestion de la circulation aérienne, ainsi que sur les infrastructures et les activités aéroportuaires. À ce titre, les changements climatiques devraient être reconnus comme un facteur critique à prendre en compte de manière prioritaire dans l'élaboration des NASP par les États.

2.3 Les types d'événements suivants, sans que cette liste soit exhaustive, sont particulièrement préoccupants :

2.3.1 *Augmentation des épisodes de turbulence.* Les modifications des régimes de circulation atmosphérique et l'instabilité croissante de l'atmosphère peuvent entraîner une hausse de la fréquence et de l'intensité des turbulences fortes, en particulier sur les vols long-courriers et transocéaniques. Certaines études montrent que la fréquence des turbulences modérées à fortes à des altitudes de croisière a augmenté au cours des dernières décennies. Cette évolution représente un risque accru pour les passagers et les membres du personnel de bord et de cabine, ainsi que pour l'intégrité structurelle des aéronefs, tout en compliquant la planification des vols.

2.3.2 *Effets des températures élevées sur les performances des aéronefs.* La hausse des températures ambiantes entraîne une baisse de la densité de l'air, ce qui dégrade les performances des aéronefs. Cela peut se traduire par des distances de décollage allongées, des vitesses de montée réduites et des limitations de charge utile, augmentant ainsi les risques opérationnels, en particulier lors du décollage et de la montée initiale.

2.3.3 *Givrage et variabilité météorologique.* La variabilité accrue des températures et des niveaux d'humidité exacerbent l'imprévisibilité des conditions de givrage en vol et au sol, notamment en raison de la probabilité de manifestations météorologiques résultant davantage de l'activité convective. Cette situation nécessite l'amélioration des prévisions météorologiques, le renforcement des procédures opérationnelles et l'extension des capacités de dégivrage et d'antigivrage. Ces conditions peuvent également affecter les performances des moteurs en vol, notamment en raison de pertes de puissance à haute altitude causées par le givrage par cristaux de glace, généralement observé dans des conditions météorologiques résultant de l'activité convective au-dessus de l'atmosphère type internationale.

2.3.4 *Modification des schémas migratoires de la faune (oiseaux).* Les variations de température et de saisonnalité résultant des changements climatiques modifient les voies et les périodes de migration des espèces sauvages. Ces perturbations peuvent nécessiter une adaptation des mesures de prévention des collisions avec la faune, propres à chaque aéroport. Dans certains cas, elles peuvent accroître le risque de collisions avec la faune durant les phases critiques de vol, telles que le décollage ou l'atterrissage, en raison de la présence inattendue d'animaux sauvages dans des zones opérationnelles jusqu'alors considérées comme présentant un faible risque.

2.3.5 *Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes.* Les phénomènes météorologiques violents, notamment les orages, les pluies intenses, la foudre, la grêle et le cisaillement du vent, devraient devenir plus fréquents et plus intenses. De tels événements augmentent la probabilité de retards de vol, de détournements, de remises de gaz, ainsi que d'accidents ou d'incidents.

2.3.6 *Inondations dans les aéroports et perturbation des infrastructures.* L'élévation du niveau de la mer, combinée à une augmentation de la fréquence des précipitations extrêmes, accroît la vulnérabilité aux risques d'inondation des aéroports situés en zones côtières ou en basse altitude. Ces phénomènes peuvent entraîner des fermetures de pistes, des dommages aux infrastructures côté piste et côté ville, ainsi que des perturbations opérationnelles à long terme.

2.3.7 En outre, il convient de noter que certains effets des changements climatiques sur la sécurité de l'aviation n'ont peut-être pas encore été entièrement recensés. Une surveillance continue, appuyée par la recherche et la mise en commun d'informations, sera indispensable pour détecter les risques de sécurité encore inconnus et garantir l'intégration de mesures d'atténuation appropriées dans les stratégies de sécurité, aux niveaux mondial, régional et national.

2.4 L'ensemble de ces risques constitue un défi mondial en matière de sécurité de l'aviation, appelant non seulement des réponses à l'échelle nationale, mais aussi une action concertée au niveau international. L'intégration des risques de sécurité opérationnelle liés aux changements climatiques dans le cadre du GASP permettrait d'harmoniser les stratégies de sécurité, de favoriser la coopération, d'améliorer la perception mondiale de la situation et d'accroître la capacité du personnel et des parties prenantes de l'aviation à répondre efficacement à ces enjeux. Ces efforts pourraient être menés au moyen d'activités et d'initiatives pertinentes de renforcement de la sécurité, mises en œuvre dans le cadre du GASP et de sa GASR. Qui plus est, une telle approche s'alignerait sur les objectifs stratégiques de l'OACI définis dans son Plan stratégique 2026-2050, notamment l'adaptation face aux changements climatiques et le renforcement de la résilience de l'aviation.

3. CONCLUSION

3.1 Afin de renforcer la capacité des États membres à faire face aux effets des changements climatiques sur les opérations de l'aviation, il est proposé que les risques de sécurité opérationnelle liés aux changements climatiques soient explicitement pris en compte dans la prochaine édition 2029-2031 du GASP et dans sa Feuille de route. Une telle inclusion permettrait de soutenir l'élaboration de stratégies d'atténuation ciblées, la collecte de données pertinentes, le développement d'indicateurs de risque de sécurité associés, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités. Elle contribuerait ainsi à garantir la résilience continue de la sécurité de l'aviation dans le monde face aux défis posés par l'évolution du climat.

— FIN —